

**La Dame souveraine du Ciel est seule et unique dans la gloire de la Patrie céleste.
Elle attend avec impatience les enfants du Royaume de la Divine Volonté**

LDC 23 - 16 octobre 1927

Ma fille,
il semble **l'intérêt de notre Reine Mère** était pour le Royaume de la Rédemption,
Ceci n'est pas vrai. C'était ainsi en apparence.
Intérieurement tout était pour le Royaume de ma Divine Volonté.

Car elle qui en connaissait
-toute la valeur et la gloire aux yeux de son Créateur,
-ainsi que la totalité de ses biens pour les créatures,
ne pouvait demander rien de moins que le Royaume de l'éternel Fiat.

**Mais en obtenant la Rédemption,
elle posait les fondations du Royaume de ma Volonté.**
On peut dire qu'elle en a préparé les matériaux.

Il est nécessaire que soient réalisées les petites choses pour en obtenir de plus grandes.
Il fallait donc qu'elle forme d'abord le champ de la Rédemption
avant de construire l'édifice du Royaume du divin Fiat.
Si un Royaume n'est pas formé,
comment un roi peut-il dire qu'il possède son Royaume et qu'il y règne ?

Plus encore, **la Dame souveraine du Ciel** est seule et unique dans la gloire de la Patrie céleste,
car elle est la seule et unique à avoir formé sa vie tout entière dans ma Volonté.
Et une mère aime et désire que ses enfants possèdent la même gloire.

Au Ciel, elle ne peut communiquer l'entièreté :
-de la gloire,
-de la grandeur et
-de la souveraineté qu'elle possède,
car elle ne trouve pas de créatures ayant vécu la même vie continuelle
dans la même Divine Volonté.

Par conséquent, elle attend avec impatience les enfants du Royaume de la Divine Volonté
afin de pouvoir se réfléchir en eux et leur dire :
« J'ai mes enfants qui sont égaux à moi dans ma gloire.
Je suis à présent plus qu'heureuse, car ma gloire est la même que celle de mes enfants. »

Le bonheur d'une mère est plus celui de ses enfants que le sien propre.
Bien plus encore pour la Mère céleste qui, dans la Divine Volonté, plus qu'une Mère,
-a conçu,
-racheté et
-formé la vie même
des enfants de ma Divine Volonté. »